

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 13	<u>Pour</u> : 13 (10+3 procurations)	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	---------------------------------------	--	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 24 mai à 19 heures, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 17 mai 2017

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	<i>POUR (procuration)</i>
BAZINET Bernard	<i>POUR (procuration)</i>	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	<i>POUR (procuration)</i>	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Valérie MALLEMANCHE (pouvoir donné à Marie-Madeleine GRASSET), Bernard BAZINET (pouvoir donné à M. Pierre PEYRAZAT) Chantal MOUTIER (pouvoir donné à M. Roger LEONARD)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES

SECRETAIRE DE SEANCE : Yoann MARENDA

2017-28 Redevance d'occupation du domaine public communal pour ERDF année 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du taux plafond de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2017 et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le tarif à appliquer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour 2017 à 200,04 euros le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (commune ≤ 2000 habitants : PR 2017 = 153 x 1,3075= 200,04)

Un titre de 200,04 € sera donc émis auprès ENEDIS – services Périgord 23 rue des deux ponts à PERIGUEUX

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 19 mai 2017.
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 30/05/2017
Page 1 sur 1

